

## TABLES DES MATIERES

Remerciements .....	2
Sommaire .....	3
Sigles et abréviations.....	5
Présentation des directrices de l'ouvrage .....	9
Présentation des contributrices et contributeurs .....	11
Propos introductifs .....	15
<b>Chapitre introductif « Qu'attendre des juristes pour la protection du vivant ? »</b> ..	<b>19</b>
I. Des stratégies aux finalités multiples.....	22
II. Des moyens protéiformes .....	25
III. Des risques connus.....	28
<b>Partie I. LES NOUVELLES DYNAMIQUES DES CONTENTIEUX STRATEGIQUES POUR DEFENDRE LE VIVANT</b> .....	<b>31</b>
<b>Titre 1. DES LUTTES SYSTEMIQUES ET LOCALES</b> .....	<b>33</b>
<b>Chapitre 1. Les contentieux stratégiques en matière de protection des espèces : essai de systématisation</b> .....	<b>35</b>
I. L'évolution de l'objet des contentieux stratégiques au sein d'un référentiel européen permanent .....	37
A. La contestation de mesures contraires à la protection .....	37
B. La stigmatisation de l'insuffisance des mesures en faveur de la protection.....	41
II. La contribution des contentieux stratégiques à une évolution du droit de la protection des espèces .....	45
A. Le passage à une logique d'obligations de résultats : l'état de conservation favorable .....	45
B. L'application du principe de précaution pour un renforcement des mesures de protection .....	47
<b>Chapitre 2. L'émergence d'un cadre juridique pour la faune du sol : retour sur l'élaboration d'une stratégie contentieuse</b> .....	<b>51</b>
I. Une première tentative devant la justice constitutionnelle : de la reconnaissance de la faune du sol dans le cadre de la réintroduction législative de l'utilisation des néonicotinoïdes pour la culture des betteraves sucrières .....	52
A. De l'insuffisance de l'étude d'impact .....	52
B. De la violation alléguée des dispositions de la Charte de l'environnement .....	54
II. Une deuxième étape : la reconnaissance normative par le juge administratif dans l'affaire « Justice pour le vivant » .....	56

A. De la qualification juridique de l'insuffisance des protocoles d'évaluation des produits phytopharmaceutiques relatifs à la faune du sol .....	57
B. De la proclamation inédite d'une norme protectrice de la faune du sol .....	59
<b>Chapitre 3. Les luttes locales : l'action du Collectif des maires anti-pesticides</b> .....	<b>63</b>
I. Le Collectif des maires anti-pesticides : une incitation aux maires à faire usage de leur pouvoir de police.....	64
A. Une incitation à user de la police générale désavouée par le Conseil d'État.....	65
B. L'appel du Collectif à recourir à la police spéciale des déchets : une initiative réprouvée par les juges du fond .....	67
II. Les actions collectives portées par l'association : un succès mitigé .....	68
A. L'action du Collectif contre les arrêtés ministériels encadrant l'usage des pesticides.....	68
B. La stratégie du Collectif ciblant la pollution de l'air par les pesticides.....	71
<b>Chapitre 4. Le contentieux climatique à Strasbourg, avancées et perspectives</b> .....	<b>73</b>
I. L'accès limité du contentieux climatique à la Cour européenne des droits de l'Homme ou la préservation de la nature individuelle et subsidiaire du mécanisme de recours .....	79
A. Notion de victime.....	80
B. Notion de juridiction et imputabilité extraterritoriale des États .....	84
C. Épuisement des voies de recours internes .....	86
II. Des obligations étatiques relativement limitées ou la contribution subsidiaire de la Convention européenne des droits de l'Homme pour le climat.....	87
A. Garantir un accès au tribunal aux associations (article 6§1 de la CEDH).....	87
B. Les obligations positives des États sur le fondement de l'article 8 de la CEDH. 90	
<b>Titre 2. CONTRAINDRE L'ÉTAT ET LES ACTEURS PRIVÉS</b> .....	<b>95</b>
<b>Chapitre 1. Le devoir de vigilance dans les procès environnementaux</b> .....	<b>97</b>
I. La teneur de la responsabilité dans les contentieux environnementaux « vigilance ».....	99
A. Les atteintes à l'environnement et le préjudice écologique.....	99
B. Le défaut de vigilance et le manquement à l'obligation générale de vigilance .	101
C. Le périmètre de vigilance et le lien de causalité.....	104
II. Les actions en justice associées à la responsabilité dans les contentieux environnementaux « vigilance » .....	105
A. Actions en réparation et mesures de remédiation.....	105
B. Actions visant à faire cesser et prévenir.....	106
<b>Chapitre 2. L'utilisation du référé pénal environnemental dans la Vallée de la chimie</b> .....	<b>109</b>
I. Le bilan provisoire de l'action « Vallée de la chimie ».....	112
A. La clarification prétorienne des modalités d'usage du référé.....	112
1. La portée matérielle limitée du mécanisme.....	112

2. La marginalisation des « demandeurs » au référé .....	113
B. Une mise en œuvre symptomatique du contentieux pénal de l’environnement ...	115
1. Un pouvoir de contrainte adapté à la prévention des dommages écologiques	115
2. La réticence du juge à exploiter pleinement son office .....	117
II. Les perspectives contentieuses ouvertes par l’action « Vallée de la chimie » .....	118
A. Exploiter l’arsenal du contentieux pénal contre les pollutions.....	118
1. Optimiser l’usage du référé pénal environnemental.....	118
2. L’opportunité complémentaire d’une procédure pénale au fond.....	120
B. Explorer d’autres pistes contentieuses contre les PFAS.....	121
1. Agir contre les entreprises productrices et utilisatrices de PFAS.....	121
2. Agir contre les autorités publiques défaillantes.....	122
<b>Chapitre 3. Le Comité d’Aarhus saisi par les ONG pour violation systémique du droit d’accès à la justice en matière environnementale .....</b>	<b>125</b>
I. Les limites d’une action stratégique des APNE devant le juge constitutionnel ...	127
A. Une malveillance associative postulée au terme d’un contrôle abstrait de l’objectif poursuivi par le législateur .....	128
B. Une constitutionnalité affirmée au terme d’un contrôle superficiel des atteintes aux droits et libertés associatifs.....	129
II. Les perspectives d’une action stratégique des APNE sur le juge constitutionnel ...	131
A. La mise en cause du Conseil constitutionnel devant le Comité d’Aarhus .....	132
B. La mise sous pression du Conseil constitutionnel par les APNE .....	135
<b>Chapitre 4. Les contentieux liés à l’écoblanchiment : pas de bilan, quelles perspectives ?.....</b>	<b>139</b>
I. L’encadrement traditionnel par le droit de la publicité .....	141
A. Des règles professionnelles de déontologie publicitaire relativement précises ....	141
1. Le JDP, instance de régulation non-contentieuse .....	141
2. Une doctrine exigeante .....	143
3. Une portée limitée .....	145
B. Les pratiques commerciales trompeuses et l’éco-blanchiment .....	146
1. Un accès au juge régulé.....	146
2. Une jurisprudence pourtant prometteuse.....	148
II. L’encadrement émergent par le droit de l’environnement .....	149
A. Un encadrement croissant .....	149
1. Les prémisses. ....	149
2. Les avancées de la loi climat du 22 août 2021. ....	150
B. Des faiblesses et incohérences nombreuses .....	152
1. Sur le contenu des législations .....	152
2. Sur les sanctions administratives et pénales .....	153

<b>Partie II. LES CONTENTIEUX STRATEGIQUES ET LES PLAIDOYERS JURIDIQUES DES ASSOCIATIONS POUR PROTEGER LE VIVANT</b> .....	157
<b>Titre 1. IMPOSER UN CADRAGE REGLEMENTAIRE</b> .....	159
<b>Chapitre 1. Éliminer le plastique : contraindre par le droit. Les actions de Zero Waste France</b> .....	161
I. Plaider pour la déplastification .....	163
A. Inscrire à l’Agenda politique.....	164
1. Saisir les opportunités politiques pour porter ses revendications .....	164
2. Vers une prise de conscience de la nécessité de réguler les usages du plastique ?.....	165
B. Obtenir une trajectoire de déplastification .....	167
1. La loi AGECE : vers la fin d’une société du tout jetable ? .....	167
2. Impulser la loi : l’exemple de la proposition de loi sur la consigne pour réemploi.....	169
II. Veiller à l’application des textes.....	170
A. Un rôle de vigie face aux lobbies industriels .....	170
1. Mobiliser dans le temps pour pérenniser les acquis de la loi : l’exemple du décret d’application sur l’emballage des fruits et légumes.....	170
2. Le règlement emballages (PPWR) ou l’occasion pour l’industrie du plastique de remettre en cause les acquis en droit interne.....	171
B. S’attaquer aux multinationales pour résoudre la crise du plastique .....	173
1. Alerter sur les pratiques des multinationales .....	173
2. L’impact du contentieux stratégique : peut-on contraindre une entreprise à se déplastifier ? .....	175
<b>Chapitre 2. Les combats de BLOOM Association pour la protection de l’océan et une gestion durable de la ressource halieutique : l’exemple de la dénonciation des carences du système des taux admissibles des captures et quotas</b> .....	179
I. Des modalités de gestion des totaux admissibles des captures et quotas freinant l’application de l’approche collective de la PCP.....	183
A. Des totaux admissibles des captures aux quotas nationaux : une surreprésentation des intérêts nationaux.....	184
1. L’influence déterminante du niveau étatique dans la fixation des totaux admissibles des captures par la voie du Conseil .....	184
2. L’influence marginalisée des « meilleurs avis scientifiques disponibles » dans la fixation des totaux admissibles des captures .....	185
B. Des quotas nationaux aux sous-quotas : un pouvoir de gestion aux mains des organisations de producteurs.....	186
1. Un régime défavorable à la pêche artisanale .....	186
2. Un régime conduisant à des iniquités d’attribution et une opacité de gestion .....	187

II. Des normes de gestion des totaux admissibles des captures et quotas peinant à traduire l'approche environnementale de la politique commune de la pêche....	188
A. Des critères d'attribution des quotas nationaux et sous-quotas limitant l'approche environnementale .....	188
1. Des critères européens inappliqués .....	189
2. Des critères nationaux en décalage avec les objectifs de la Politique commune de la pêche .....	190
B. Le rendement maximal durable, une norme de gestion insuffisamment intégratrice des approches de précaution et écosystémique .....	191
1. Le difficile dépassement de biais originels.....	192
2. L'admission d'une prise en compte partielle du rendement maximal durable .....	192
<b>Chapitre 3. Protéger l'environnement des effets des pesticides : le droit au secours du vivant ?.....</b>	<b>197</b>
I. Le règlement 1107/2009, un règlement protecteur qui n'est pas correctement appliqué.....	200
A. Des procédures d'évaluation des risques qui ne sont pas à la hauteur des exigences du droit de l'UE.....	200
1. En droit, des exigences élevées en matière d'évaluation des risques environnementaux .....	200
2. En pratique, des procédures d'évaluation des risques lacunaires .....	202
B. Des garde-fous défaillants et des pratiques abusives .....	204
1. Des garde-fous défaillants .....	204
2. Des dispositions exceptionnelles ou transitoires utilisées de manière systémique .....	206
II. Contentieux stratégique et pesticides : quelle justice pour le vivant ? .....	208
A. Contentieux de l'accès à l'information : vers une plus grande transparence.....	208
B. Contentieux de l'autorisation des pesticides : à la recherche d'un niveau élevé de protection.....	211
1. Le contrôle de l'évaluation et de l'autorisation des produits par le juge administratif : une jurisprudence des petits pas .....	211
2. Le contrôle de l'évaluation et de l'approbation des substances par la juridiction européenne : une jurisprudence en construction .....	213
<b>Titre 2. Porter des actions contentieuses et des plaidoyers juridiques .....</b>	<b>219</b>
<b>Chapitre 1. Perspective et méthodologie de Notre Affaire À Tous dans l'élaboration de recours climatiques stratégiques.....</b>	<b>221</b>
I. La judiciarisation de la lutte contre le changement climatique vue sous l'angle associatif .....	222
II. La méthodologie de <i>Notre Affaire À Tous</i> dans l'élaboration de contentieux climatiques contre les entreprises.....	225
III. Cartographie des recours climatiques stratégiques de <i>Notre Affaire À Tous</i> .....	229
<b>Chapitre 2. Le combat juridique stratégique de France Nature Environnement .</b>	<b>241</b>

I. Une organisation associative pour un combat juridique efficace au service de la nature.....	241
A. Son ancrage territorial, une force utile à la défense de la nature.....	242
B. Un combat juridique s'appuyant sur une multiplicité d'expertises.....	243
II. Des actions juridiques choisies pour une défense effective de la nature sur l'ensemble du territoire.....	244
A. Du contentieux pour une application opérationnelle du droit de l'environnement au service de la nature.....	245
B. Illustration du combat juridique de FNE : les dérogations espèces protégées... 247	
<b>Chapitre 3. Le plaidoyer à 360 degrés de Surfrider Fondation Europe pour la protection des océans</b> .....	251
I. La genèse du plaidoyer à SFE.....	252
A. Le plaidoyer comme répertoire d'action tardif.....	252
B. L'organisation du plaidoyer à SFE.....	255
II. Un plaidoyer par les preuves : l'appui sur la science participative.....	256
A. De la science à la science participative.....	257
B. Les usages juridiques et politiques des données.....	258
III. La construction de coalitions ou même d'une « opinion publique transnationale » sur les océans.....	261
A. Une position nodale pour constituer un plaidoyer collectif et multiscalaire.....	261
B. Faire exister publiquement la cause océanique.....	263
IV. L'inscription directe dans les réseaux d'action publique.....	264
A. À l'échelle nationale.....	265
B. À l'échelle européenne.....	266
C. À l'échelle globale.....	269
<b>Partie III. SOPHISTICATION DES ARMES DU DROIT POUR PRESERVER LE VIVANT</b> ..	273
<b>Titre 1. DIFFUSER UNE DOXA ET ASSOCIER LE CITOYEN</b> .....	275
<b>Chapitre 1. Diffuser une doxa : historicité des actions juridiques portées par le CIDCE</b> .....	277
I. Le contexte juridico-politique.....	278
II. Les combats des plaidoyers scientifiques.....	279
A. Les échecs temporaires relatifs aux projets de nouveaux traités.....	279
1. Le projet de convention relative au statut international des déplacés environnementaux.....	279
2. Le projet de Pacte international relatif aux droits de l'Homme.....	280
B. L'accompagnement des processus de mise en œuvre des Conventions sur l'environnement.....	281
C. Les succès acquis.....	281
1. La rédaction et la négociation de deux traités internationaux nouveaux.....	281

2. L'adoption d'un nouveau principe général du droit de l'environnement : le principe de non-régression.....	282
III. Les progrès à venir en droit de l'environnement.....	284
A. Deux traités en négociation.....	284
1. La Convention sur les pandémies.....	284
2. La Convention sur la pollution par les plastiques.....	286
B. La campagne de création d'indicateurs juridiques pour évaluer l'effectivité du droit de l'environnement.....	289
<b>Chapitre 2. Associer le citoyen pour la construction de solutions para-juridiques de long terme : l'exemple des instituts écocitoyens</b> .....	293
I. Des solutions citoyennes à l'application du droit à l'information.....	295
A. Une tendance historique à l'auto-contrôle et l'opacification des informations liées aux industries : la « fabrique de l'impunité industrielle ».....	295
B. Recréer des canaux d'information démocratiques autour des pollutions et risques industriels.....	298
II. Réinventer une capacité citoyenne d'agir et un droit à la participation autour des risques et pollutions industriels.....	300
A. L'institut écocitoyen comme levier d'engagement citoyen.....	300
B. Les citoyens confrontés aux risques et pollutions industriels à la recherche d' <i>empowerment</i> .....	303
<b>Titre 2. ENTRER DANS UN DIALOGUE AVEC LE JUGE</b> .....	309
<b>Chapitre 1. Les contributions extérieures environnementales : lames affutées ou sabres de mousse ?</b> .....	311
I. L'identité inattendue des contributeurs.....	316
II. La richesse du contenu des contributions extérieures.....	318
A. La forme homogène des contributions.....	318
B. La diversité des normes de référence.....	320
III. Les effets contrastés des contributions extérieures.....	321
A. Des effets quasi nuls sur les décisions.....	322
B. Des effets patents sur les stratégies judiciaires.....	323
<b>Chapitre 2. S'associer au procès, les amicus curiae et autres formes d'entrées dans les procès climatiques</b> .....	327
I. Les formes d'association au prétoire : les différents véhicules de dissémination d'expertises.....	330
A. Les formes principales d'intervention dans le dialogue juridictionnel : l'ami et le tiers intervenant dans l'instance.....	330
1. Rentrer dans le dialogue de l'instance : l'amicus curiae, la voie royale.....	330
2. Rentrer dans l'instance pour dialoguer : la tierce intervenante.....	332
B. L'entrée par la « note d'information » du tiers-expert.....	333
1. Produire une note doctrinale devant le juge constitutionnel.....	333

LE DROIT : UNE ARME AU SERVICE DU VIVANT ?

2. L'observation dans les demandes d'avis consultatif devant les tribunaux internationaux.....	335
II. Les « amis » des prétoires : une kyrielle de « cause lawyers » climatiques.....	336
A. L'offensive des ONG, des <i>think tank</i> et des experts internationaux dans le dialogue juridictionnel.....	336
1. Our Children's Trust : une stratégie complète de diffusion de doxa.....	336
2. L'incontournable expertise du Sabin Center.....	338
3. La contribution des « vigies » en charge de la promotion des droits humains.....	338
B. L'expertise académique et scientifique au prétoire.....	339
1. Les universitaires engagés.....	339
2. Les voix de la science au procès.....	341
III. Les « lignes de crêtes » défendues : une cartographie des <i>doxas</i> .....	342
A. La quantification et le partage de l'effort climatique par le recours à la science.....	342
1. Promouvoir la meilleure science disponible : la trajectoire dépassée de l'Accord de Paris.....	342
2. Défendre la doctrine du « partage équitable ».....	344
B. La mobilisation du droit comparé et d'une lecture renouvelée des droits humains pour préciser les obligations étatiques et les standards de comportement des acteurs privés.....	345
1. Promotion du droit comparé ; encourager un dialogue transnational des juges....	345
2. Le cadrage des obligations par une approche renouvelée des droits de l'Homme.....	346
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>349</b>
<b>Le droit comme une arme : l'enjeu de l'efficacité et de la réelle protection du Vivant au XXI<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>349</b>
I. I. Registres d'action du répertoire juridique : un droit de l'environnement en attente d'État ?.....	350
A. Registre du plaidoyer, du lobbying et la place du droit : du plaidoyer à la plainte ?.....	351
B. L'État entre adversaire et rappel à la loi.....	352
II. Le Vivant, quel vivant ?.....	354
A. Classification du vivant : contraintes du droit et de la science.....	354
B. Penser le vivant et la bataille du droit à cette reconnaissance : défi de ce siècle.....	355
<b>Index.....</b>	<b>357</b>
<b>Bibliographie sélective.....</b>	<b>361</b>
<b>Tables des matières.....</b>	<b>369</b>